



1^{er} mai 2024

Nous vous invitons à vous rendre sur le site de L'APL (www.lignery.ca) sous l'onglet [**Publication / Les Nouvelles APL**] ou via la rubrique « *Actualités* » afin de consulter les sujets d'intérêts suivants et d'accéder rapidement aux hyperliens:



Consultation auprès des membres – Constitutions et règlements de L'APL

EXPRIMEZ
VOUS

Assemblées générales
en mode présentiel
ou en mode virtuel ?

Lors de la dernière **période de négociation**, plusieurs membres ont questionné la possibilité de tenir les Assemblées générales en mode virtuel. À l'heure actuelle, nos Constitutions et règlements ne permettent pas cette manière de procéder.

Afin de prendre une décision éclairée qui favorisera l'engagement et la participation de toutes et tous, le Conseil exécutif a mandaté le **comité des Constitutions et règlements** de procéder à une consultation large sur les préférences, les besoins et les commentaires des membres actifs en règle concernant le format (mode virtuel ou mode présentiel) des rencontres du Bureau des délégués et des Assemblées générales.

Accéder à la consultation :

- Utiliser le code QR ou [cliquer ICI](#)
- Cliquer sur le bouton "[Consultations/Sondages](#)" de la page d'accueil de L'APL (lignery.ca)



Date limite de la consultation : le mardi 21 mai à 20h00

Élections au Conseil exécutif



Téléphone : (450) 659-5491 ou (438) 320-5491
Télécopieur : (450) 659-8743

Courriel : czt_lignery@aplcsq.net
Site web : www.lignery.ca

**ÉLECTIONS AU CONSEIL EXÉCUTIF DE L'APL
LE 5 JUIN 2024**

[Communiqué APL # 18](#)

Accéder au formulaire de mise en candidature dès le 3 mai : [\[Documents / Formulaires et lettres types\]](#)

DATE LIMITE POUR REMETTRE LES MISES EN CANDIDATURE :
LES CANDIDATURES DEVRONT ÊTRE REMISES AU BUREAU DE L'APL AU PLUS TARD
LE VENDREDI, 24 MAI 2024 À 16 HEURES

Parlons retraite : Invitation à toutes et à tous

Que vous soyez loin ou près de la date de votre retraite, il est important de vous renseigner sur votre régime de retraite; le RREGOP

[Invitation complète](#)



Demande de compensation pour dépassement des maxima d'élèves par groupe

Vous êtes en surplus ou vous croyez l'être, toute la documentation à cet effet est disponible sur le site de L'APL.

[Conventions et droits / Conventions / Compensation pour dépassement des maxima d'élèves](#)



Si vous êtes en dépassement, vous devez:

- Compléter le formulaire approprié;
- Envoyer l'original au Centre de services scolaire;
- Envoyer une copie à L'APL(CSQ).